
DELIBERATION

CONSEIL DEPARTEMENTAL

31 Mars 2017

OBJET : Budget primitif 2017 pour la délégation routes

L'an deux mille dix-sept et le Vendredi trente et un Mars, à dix heures, le Conseil Départemental s'est réuni en session ordinaire dans le lieu accoutumé de ses séances, sous la présidence de Madame Martine VASSAL.

ETAIENT PRESENTS :

Martine AMSELEM, Sylvia BARTHELEMY, Rébia BENARIOUA, Sabine BERNASCONI, Patrick BORE, Jean-Pierre BOUVET, Danièle BRUNET, Marie-Pierre CALLET, Laure-Agnès CARADEC, Sylvie CARREGA, Corinne CHABAUD, Sandra DALBIN, Brigitte DEVESA, Anne DI MARINO, Maurice DI NOCERA, Jean-Claude FERAUD, Gérard FRAU, Gérard GAZAY, Bruno GENZANA, Jacky GERARD, Valérie GUARINO, Jean-Noël GUERINI, Haouaria HADJ-CHIKH, Rosy INAUDI, Henri JIBRAYEL, Claude JORDA, Nicole JOULIA, Nicolas KOUKAS, Eric LE DISSES, Lucien LIMOUSIN, Richard MALLIE, Christophe MASSE, Véronique MIQUELLY, Lisette NARDUCCI, Benoît PAYAN, Jean-Marc PERRIN, Christiane PUJOL, Marine PUSTORINO, René RAIMONDI, Aurore RAOUX, Didier REAULT, Maurice REY, Denis ROSSI, Lionel ROYER-PERREAUT, Patricia SAEZ, Thierry SANTELLI, Evelyne SANTORU-JOLY, Josette SPORTIELLO, Geneviève TRANCHIDA, Martine VASSAL, Jean-Marie VERANI, Frédéric VIGOUROUX

ETAIENT EXCUSES :

Solange BIAGGI donne procuration à Maurice DI NOCERA,
Hélène GENTE-CEAGLIO donne procuration à Martine AMSELEM,
Danielle MILON donne procuration à Patrick BORE,
Yves MORAINÉ donne procuration à Jean-Marc PERRIN,
Henri PONS donne procuration à Marie-Pierre CALLET,
Michèle RUBIROLA donne procuration à Josette SPORTIELLO

DEPARTEMENT
DES
BOUCHES-DU-RHONE

CONSEIL DEPARTEMENTAL

SEANCE PUBLIQUE DU 31 Mars 2017
ATTRACTIVITE ET RAYONNEMENT
RAPPORTEUR(S) : M. JEAN-PIERRE BOUVET

DELIBERATION

OBJET : Budget primitif 2017 pour la délégation routes

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Le Conseil Départemental des Bouches-du-Rhône, réuni en Séance Publique le 31 Mars 2017 dans l'Hôtel du Département à Marseille, le quorum étant atteint,

Au bénéfice des considérations mentionnées dans le rapport,

A décidé :

- d'approuver les interventions au titre de la politique publique en faveur des routes définie dans le rapport (interventions sous maîtrise d'ouvrage départementale, participations financières aux opérations réalisées sous autres maîtrises d'ouvrage),
- de procéder aux créations et modifications d'affectations des autorisations de programme telles que précisées dans le tableau annexé au rapport,
- d'autoriser la Commission Permanente à se prononcer :
 - sur les conventions (ou leurs avenants) pouvant intervenir dans le cadre de la mise en œuvre des programmes et des dispositions prises dans le cadre de ce rapport,
 - sur des compléments et adaptations aux interventions définies dans le rapport et sur les modifications ou compléments d'affectations d'autorisations de programme qui seraient nécessaires,
 - sur les déclarations de projet définies par l'article 144 de la loi démocratie de proximité du 27 février 2002
- d'autoriser la Présidente du Conseil départemental :
 - à demander l'ouverture des enquêtes réglementaires, nécessaires à la réalisation des opérations inscrites aux programmes annexés au rapport,
 - à signer les demandes d'autorisation et les actes, relevant des dispositions légales et réglementaires, nécessaires aux opérations d'aménagement prises en considération ainsi qu'à l'entretien des routes départementales,
 - à solliciter les subventions d'autres partenaires pour la réalisation de ces programmes,
 - à signer les conventions de travaux avec les concessionnaires de réseaux lorsqu'il s'agira de réaliser des déplacements de réseaux nécessaires à l'exécution des programmes de travaux, conformément aux modalités d'interventions définies par le Conseil départemental,
- d'approuver la participation financière du Département au Syndicat Mixte des Traversées du Delta du Rhône d'un montant de 2 000 000€.

Cette dépense sera imputée au chapitre 65 du budget départemental,

- d'autoriser le versement de la cotisation annuelle à l'association IDRRIM d'un montant de 600€,

Cette dépense sera imputée au chapitre 65 du budget départemental.

A l'unanimité
M. VERANI s'abstient

ADOPTÉ
Pour la Présidente du Conseil Départemental
des Bouches-du-Rhône
et par délégation

Signé
Nathalie Tarrisse
Directrice
du Service des Séances de l'Assemblée